

Vous allez rentrer en formation Aide-soignant, vous êtes* :

INSCRIT A : POLE EMPLOI – MISSION LOCALE – CAP EMPLOI

Je perçois l'**ARE** (Allocation retour à l'Emploi) couvrant l'intégralité de la formation

Je perçois l'**ARE ne couvrant pas** l'intégralité de la formation

- Je perçois l'**ASS** (Allocation de solidarité spécifique)
- Je suis non indemnisé
- Je suis en disponibilité
- Je bénéficie du RSA (possibilité de revalorisation de celui-ci par la CAF ou la MSA)

Je suis un travailleur handicapé

OU

Je suis indemnisé en **ARE**, maintien de l'ARE ➔ AREF

Je bénéficierai de l'**AREF** (Allocation retour à l'emploi Formation) au même taux que l'ARE.

AREF jusqu'à la fin des droits ARE, puis **RFF** (si le métier fait partie de la liste des métiers en tension dans la région, maxi **652.02^E/mois**). Sous réserve d'un éventuel rechargement de droits.

Je relève de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelles : **ASP**

Le taux minimal de l'AREF est de 20,67€/jour pendant la durée de la formation, si le taux d'ARE est inférieur à ce montant avant l'entrée en formation, hors interruption.

Aucune demande de bourses ne peut être déposée

EN CONTINUITE DE PARCOURS SCOLAIRE

TITULAIRE D'UN BAC PRO ASSP OU SAPAT

Je peux bénéficier d'une bourse Régionale

J'établis une demande sur le site de la Région <https://aidesformation.regionpaca.fr> en amont de la formation

AIDES REGIONALES formation
<https://aidesformation.regionpaca.fr>



Cliquez sur "Renseignez-vous" puis sur le bouton "Se connecter" ...
CREATION / CONNEXION A VOTRE COMPTE

Lors de votre première connexion, cliquez sur "Créer mon compte" et remplissez les champs demandés.

ATTENTION :

Le "Nom d'utilisateur" et le "Mot de passe" sont indispensables, par la suite, pour vous connecter à votre compte. Notez-les précisément et conservez-les précieusement.

Si vous avez déjà créé votre compte et souhaitez simplement y accéder, utilisez l'onglet "Me connecter", en entrant vos identifiants.

Si vous avez oublié votre mot de passe, une procédure vous permet d'en définir un nouveau (vous recevrez un mail - surveillez votre boîte et vérifiez votre dossier "spams").

Cliquez sur "Mot de passe oublié"

Vous seul(e) connaissez votre mot de passe - Inutile de demander à la Région de vous le renvoyer. Suivez dans tous les cas la procédure de "mot de passe oublié".

PAGE D'ACCUEIL

Vous accéderez à l'écran de "Bienvenue" et pourrez compléter ou mettre à jour votre "PROFIL" et cliquer en bas de page sur "Envoyer"

"L'envoi à réussi" confirme l'enregistrement de vos données personnelles.

ATTENTION : cela ne constitue pas une Demande d'aide individuelle. Pour cela, vous devez suivre la procédure ci-après.

Utilisez le menu déroulant "Dossier Bourse" en haut à droite et cliquez "Créer une demande d'aide".

A partir de là, remplissez les champs et cliquez "Suivant" en bas de page pour sauvegarder votre saisie.

Après le premier enregistrement, un **numéro de dossier** apparaîtra en haut de page, du format "BSR2017+N" de votre dossier. **Veillez le noter précieusement et le rappeler** dans toute correspondance, e-mail ou appel téléphonique à la Région.

Vous pourrez désormais quitter et revenir à votre dossier autant que nécessaire, depuis le menu "Dossier Bourse", en cliquant sur vos "Brouillons".

Vous devez exécuter toute la procédure de saisie jusqu'au dernier écran, et cliquer sur "Valider ma demande" pour déposer votre dossier. Lorsque déposé, vous recevrez un mail de confirmation avec le récapitulatif de votre saisie.

ATTENTION, avant de déposer votre dossier, vous devez y attacher informatiquement les pièces nécessaires en fonction de votre situation.

Pour la prise en charge des frais pédagogique de la formation aide-soignante par la Région, vous devez fournir le justificatif ci-dessous suivant votre catégorie.

INSCRIT A : POLE EMPLOI – MISSION LOCALE – CAP EMPLOI

- Conclusion d'entretien avec un conseiller PE justifiant vos droits (indemnités ou pas), si inscrit PE
- Prescription de Mission locale (si inscrit ML)
- Attestation de suivi de CAP emploi

EN CONTINUITE DE PARCOURS SCOLAIRE OU TITULAIRE D'UN BAC ASSP/ SAPAT

Joindre un certificat de scolarité de l'année précédente ou diplôme obtenu

*** ATTENTION : Chaque cas doit être étudié au préalable par Pôle emploi avant l'entrée en formation car tout évènement peut changer le mode de rémunération ou d'indemnisation – Infos au 30 04 2018 -**